Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_146-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-146

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_146-DE

15- ESPACE JEUNES – SÉJOUR SKI 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-MALO ET ADHÉSION AU CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOUR

Rapporteur : Mme Morgane GOUES

L'Espace jeunes de Pleurtuit propose un séjour ski dans la station de Val Cenis au Centre International de séjour (CIS) du 14 au 21 février 2026. Cette année, la Ville de Saint-Malo nous accompagnera dans ce projet.

Ce séjour est proposé pour 30 jeunes de 13 à 17 ans (18 places pour Pleurtuit et 12 places pour Saint-Malo) qui seront accompagnés par un directeur et cinq animateurs des deux communes.

Afin de pouvoir séjourner au Centre International de séjour, une adhésion financière de 60 euros est à verser à l'organisme. Cette adhésion sera prise en charge financièrement par les deux communes dans le cadre de la convention partenariale.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention entre les villes de Pleurtuit et de Saint-Malo portant sur les modalités du partenariat pour l'organisation du séjour ski mais également d'adhérer au Centre International de Séjour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » du 24 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, relative aux modalités de partenariat entre les villes de Pleurtuit et de Saint-Malo pour l'organisation du séjour ski prévu en février 2026 ;

APPROUVE le principe d'adhésion au Centre International de Séjour de Val Cenis ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT